Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général sur proposition de la commission de fusion

concernant

l'organisation d'un sondage relatif à l'éventuelle fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Comme vous le savez, pour les communes de l'Entre-deux-lacs, la précédente législature a été marquée par les échecs successifs des tentatives de fusions à 8 entre Le Landeron, Cressier, Cornaux, Lignières, La Tène, St-Blaise, Enges et Hauterive, puis à 7 (sans Hauterive) et finalement à 6 communes (sans Le Landeron). Lors de l'élaboration du premier projet de fusion, le scénario à 8 et une variante à 2x4 incluant la variante « PP+E » (Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Enges) avaient été considérés et avaient fait l'objet d'un rapport du RUN. Hauterive (par sa commission de fusion, son exécutif et son législatif)) s'était positionnée en faveur de la variante « PP+E » et s'était ensuite retirée du processus de fusion, dès que cette variante a été abandonnée par les autres communes. Cette variante n'a donc jamais été soumise au peuple, bien que considérée comme « moins ambitieuse, mais plus réaliste, car pragmatique » par le 1er rapport intercommunal.

2 Développement

En date du 7 juin 2018, la Commune d'Enges a relancé le processus, en réunissant les représentants des autorités politiques (exécutifs et législatifs) des 4 communes de la « PP+E ».

A cette occasion, il a notamment été décidé d'associer plus étroitement les législatifs à la réflexion, voire de consulter la population sous forme de sondage.

Entre-temps, les quatre législatifs ont pris connaissance des discussions du 7 juin et les communes ont reconstitué leurs commissions de fusion (à noter ici qu'Hauterive n'a jamais dissout la sienne et n'a donc pas eu à la reconstituer).

Les présidents desdites commissions se sont pour leur part réunis à plusieurs reprises et ont notamment évoqué la suite de la procédure. D'entente avec leurs partenaires communaux respectifs, ils se sont mis d'accord sur le principe d'un sondage effectué dans l'ensemble du périmètre de la « PP+E ». Il leur a, par ailleurs, paru judicieux de consolider cette démarche par un rapport au Conseil général similaire dans les 4 communes. Pour les communes de Saint-Blaise, La Tène et Enges, un arrêté comprenant une demande de crédit est aussi annexée à leur rapport respectif.

L'arrêté proposé par les différentes commissions de fusion de Saint-Blaise, La Tène et Enges définit les buts, principes et modalités de ce sondage. Ceux-ci ont été discutés dans les différentes commission de fusion des communes de la « PP+E » et sont présentés ci-dessous.

Dans la phase préliminaire, les commissions de fusion, par leurs présidents, sont les mieux placés pour coordonner une démarche qui doit rester relativement simple.

Le sondage envisagé devrait rester relativement succinct, avec deux questions principales pour ne pas « brouiller les pistes » :

- « Etes-vous favorable à l'ouverture d'un processus de fusion ? »
  (NB Les conclusions d'un tel processus seraient évidemment soumises au vote populaire)
- « Est-ce que le périmètre envisagé avec les communes d'Hauterive, Saint-Blaise, La Tène et Enges est adéquat ? »

Après avoir « testé » 3 formes différentes de périmètres de fusion, les commissions de fusion conviennent de centrer le débat sur la « PP+E », mais sans exclure que le citoyen formule lui-même d'autres propositions. Elles peuvent s'adjoindre les services d'un partenaire dont le mandat porterait sur les points suivants :

- Préparation d'une lettre d'accompagnement sur le sondage destinée à tous les citoyens et citoyennes des 4 communes.
- Finalisation et impression du questionnaire.
- Envoi à tous les citoyens et citoyennes des 4 communes, en collaboration avec les administrations communales.
- Dépouillement des réponses, analyse des résultats et rapport final.

Dans la phase actuelle, ce mandat pourrait être confié au RUN qui a été étroitement associé aux premiers travaux relatifs à la fusion de l'Entre-deux-lacs. Cela ne préjugerait en rien de l'attribution d'un mandat d'accompagnement d'un éventuel nouveau processus de fusion.

Le coût de ce mandat est estimé à environ 20'000 francs, soit deux francs par habitant des quatre communes du périmètre de la « PP+E ». Il n'est pas exclu qu'un soutien cantonal puisse être obtenu qui viendrait en déduction des frais ci-dessus.

3 Situation particulière d'Hauterive

Le Conseil général d'Hauterive s'est déjà prononcé pour soutenir la solution de fusion de la « PP+E » et a voté un crédit pour l'étude de cette solution en date du 23 septembre 2013. La commission de fusion d'Hauterive et le Conseil Communal n'ont donc pas jugé utile de voter un arrêté similaire à celui proposé dans les autres communes de la « PP+E ». Toutefois, une discussion doit pouvoir avoir lieu afin que les membres du Conseil général d'Hauterive puissent s'exprimer.

4 Conclusion

Par conséquent et suite aux arguments développés ci-avant, le Conseil Communal sur proposition de la commission de fusion invite votre Autorité à prendre connaissance du présent rapport et espère qu'elle soutiendra cette démarche.

Hauterive, le 20 mai 2019 Le Conseil Communal